
 <p>UQTR Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2 style="color: green;">Procédure opératoire normalisée</h2> <h3 style="color: green;">Escabeau</h3>	<p>N^o PON : PON-SST-PC-002 N^o de version : 01</p>
<p>Programme de référence : Protection contre les chutes</p>	<p>Départements et services</p>	

1. Généralités

Risques	Chute de personne, chute d'objet, déséquilibre de l'escabeau, manutention manuelle et conditions météorologiques (vent, pluie, orage, neige, etc.)
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	 <p>Selon la tâche : casque de sécurité et gants disponibles</p>
Équipement et matériel minimalement requis	Banderole périmétrique et/ou cônes de signalisation
Formation requise	Protection contre les chutes de base pour échelles et escabeaux
Ressources complémentaires	Bon de travail, Programme de protection contre les chutes, http://www.uqtr.ca/protectioncontreschutes
Source des illustrations	CNESTT, document https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/echelles-portatives-escabeaux-prevention-chutes

2. Description de la procédure



La procédure de sécurité en vigueur à l'UQTR doit obligatoirement être respectée par toute personne au moment de l'intervention.

<p>1. Préparation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Se procurer les équipements de protection individuelle, l'équipement d'accès ainsi que les outils et le matériel requis; 1.2. Assurez-vous que la hauteur de l'escabeau soit suffisante pour éviter d'avoir à se positionner sur le plateau supérieur ou la dernière marche; 1.3. Assurez-vous de respecter la capacité maximum de l'escabeau; 1.4. Utilisez un escabeau en bois ou en fibre de verre si vous travaillez à proximité d'une source électrique à découvert ou de haut voltage. (<125kV à minimum 3m/10pi) 1.5. Lire et comprendre la P.O.N. des escabeaux. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Attention : Fermer l'escabeau durant la manœuvre de transport. 	
<p>2. Inspection</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Procéder à l'inspection visuelle et tactile avant l'utilisation des équipements de protection individuelle, lorsqu'utilisée; 2.2. Procéder à l'inspection visuelle de l'escabeau. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Attention : Une fiche d'aide à la tâche est disponible pour l'inspection des ÉPIS et de l'escabeau sur le portail de l'UQTR (http://www.uqtr.ca/protectioncontreschutes). 	

3. Installation de l'escabeau

- 3.1. Repérer l'endroit des travaux et ériger un périmètre de sécurité avec les banderoles périmétriques ou les cônes de signalisation;
- 3.2. Déterminer la position de l'escabeau.
L'escabeau doit être situé le plus près possible du travail à effectuer. L'escabeau devrait être positionné face aux travaux. Éviter de placer l'escabeau devant un chemin d'accès ou une porte ;
- 3.3. Vérifier que l'environnement soit sécuritaire (surface stable et non glissante, nettoyer, dégager l'environnement, etc.);
- 3.4. Dresser l'escabeau.
Au besoin, demander l'aide d'un collègue de travail pour faciliter l'installation. Les entretoises doivent être complètement déployées et parallèles au sol. Les quatre pattes de l'escabeau doivent être fermement appuyées au sol et au même niveau. Assurez-vous que le plateau de travail de l'escabeau soit ouvert pour faciliter la gestion des outils et du matériel.



Écarter complètement les montants de l'escabeau et mettre le plateau en place. Verrouiller le mécanisme de retenue (RSST, art. 28, « Escabeau »).

- **Attention : L'escabeau ne doit pas être utilisé comme moyen d'accès d'un niveau à un autre.**
- **Attention : L'escabeau doit être utilisé avec les montants écartés. Ne jamais utiliser l'escabeau fermé et appuyé au mur.**
- **Attention : À proximité de sources électriques, l'utilisation d'un escabeau en fibre de verre est obligatoire.**
- **Attention : Toujours aviser son supérieur immédiat lorsqu'une situation dangereuse ou non-conforme est décelée.**

4. Exécution des travaux

- 4.1. Débuter l'ascension de l'escabeau.
Monter et descendre en maintenant trois points d'appui;
- 4.2. Si le travail demande l'utilisation d'outils ou de matériaux qui ne peuvent être transportés en conservant les trois points d'appui, utiliser un contenant rigide ou un sac relié à une corde de service indépendante pour hisser le matériel une fois en position de travail;
- 4.3. Le plateau pivotant de l'escabeau doit être déployé et peut servir à déposer du matériel léger ou des outils de travail.

Note : toujours faire face à l'escabeau et ne jamais monter sur le plateau supérieur ou la dernière marche. La marche utilisable la plus haute doit être l'avant-dernière.

Note : éviter de travailler en tournant le corps et rester au centre des montants latéraux



- **Attention : Lorsque vous le jugez nécessaire, demander qu'un collègue de travail se place à la base de l'escabeau pour la tenir pendant l'exécution des travaux.**
- **Attention : Si vous avez des questionnements en lien avec votre sécurité, la conformité ou la sécurité en général, contactez votre supérieur immédiat.**
- **Attention : Les travaux exécutés à partir d'un escabeau doivent être de courte durée (moins d'une heure). Si les travaux doivent durer plus longtemps, un autre moyen d'accès devra être sélectionné (nacelle, plate-forme élévatrice, échafaudage, etc.).**

3. Historique des changements et approbations

Création par		Date	
		// AAAA/MM/JJ	
Date du changement	Description du changement	Personnes impliquées	
// AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
// AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
// AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
// AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	